EN ROUTE POUR LE Sud

LE JOURNAL DE SUD ÉDUCATION DES PYRÉNÉES-ORIENTALES ET DE L'AUDE

L'éducation selon Macron

Patrice Bégnana

Pendant que se met en place la pseudo-revalorisation qui a amené le ministère à avertir que certains salaires allaient d'abord baisser avant d'augmenter, la campagne présidentielle conduit à annoncer des mesures pour l'Éducation nationale qui doivent nous intéresser, nous alerter, nous inquiéter.

Les dernières en date sont celles d'Emmanuel Macron, candidat promis à la victoire finale. Analyser son programme, c'est donc se préparer pour les prochaines luttes.

En effet, l'ancien conseiller de François Hollande et ancien ministre de l'économie prend quelques distances apparentes avec le gouvernement qu'il a quitté. C'est ainsi qu'il paraît revenir sur la funeste réforme des rythmes scolaires. En réalité, il en accentue le caractère principal : faire de l'école primaire le lieu de l'éclatement éducatif. Chaque commune pouvait organiser comme elle l'entendait les activités péri-éducatives. Désormais, chaque commune pourra continuer à le faire. Éventuellement, elle pourra ne pas en proposer. Qui peut douter que les municipalités en difficultés financières ou pour qui l'école publique est le cadet des soucis électoraux ne se débarrasseront ainsi d'une charge financière ? L'inégalité territoriale sera accentuée. Elle usurpera le beau nom d'autonomie. Par contre, les heures de classes perdues lors des différentes réformes qui sont l'équivalent d'une année scolaire de la maternelle à la fin du CM2 restent définitivement perdues pour les élèves.

De même, la funeste contre-réforme du collège est maintenue. Les classes bilangues, le latin et le grec pourront être réintroduits : pour qui ? Déjà le ministère actuel avait maintenu l'intégralité des classes bilangues pour Paris au détriment de la Province. Nul doute que les arbitrages se feront en faveur des enfants des classes dirigeantes. Pour les autres... Par contre, le projet de l'autonomie des établissements est affirmé, notamment avec l'antienne du recrutement des professeurs par le chef d'établissement. Comme si les chefs d'établissement étaient des êtres omniscients, absolument bons, dont les jugements étaient censés. Un chef d'établissement sexiste, raciste et homophobe étant impossible, nul doute que tous les recrutements seront

DÉLINQUANTS SOLIDAIRES

Si la solidarité avec les étrangers est un délit, alors nous sommes tous délinquants.

http://www.delinquantssolidaires.org/

SOMMAIRE

Édito : L'éducation selon Macron..... 1-2
LSU et CPA : fichage des élèves, fichage des travailleurs... 3
L'extrême droite et l'école : demandez le programme !.... 4-7
Nos droits contre leurs privilèges..... 8

éducation Sud — Union Syndicale Solidaires

SOLIDAIRES UNITAIRES DÉMOCRATIQUES

éducation
Sud 66-11
Solidaires

Permanences les mercredis après-midi, jeudis matins et vendredis

Local Solidaires 66
4 bis, avenue Marcelin Albert
66000 Perpignan

06.84.89.01.17
66-11@sudeducation.org
www.sudeducation66.org

"EN ROUTE POUR LE SUD"

Journal trimestriel
édité par Sud Education 66-11
3, impasse San Gil - 66000 Perpignan
et imprimé par Routage Catalan
58, avenue de Rivesaltes
66240 Saint-Estève
n° 53 - Mars - Avril - Mai 2017
ISSN 2427-5026
n° de CPPAP : 0918 S 06756
Dépôt légal : à parution
Directeur de publication : Benjamin Garcia

L'ÉQUIPE SYNDICALE :

- Marc Anglaret (déchargé 9 heures)
- Héléna Molin (déchargée 3 heures)
- Laurence Vidal (déchargée 2 heures)
- Patrice Bégnana
- Michel Benkemoun
- Patrick Billard
- Anne-Julie Borne
- Nina Castellarnau
- Matthieu Faure
- Francis Maury
- Anne Pagès
- Emmanuel Peroy
- Priscilla Vallès

impartiaux. Cette autonomie sera aussi pédagogique. Chaque collège choisira-t-il ses horaires, son programme ? Quelle foire d'empoigne !

Pour les collèges situés dans les actuelles REP +, le candidat Macron prévoit pour les professeurs une prime annuelle de 3000 €. Or, actuellement, la prime annuelle est de 2312 € brut. Dans la mesure où le futur périmètre des REP + peut être diminué, voilà l'annonce d'une dépense qui ne mange pas de pain.

Pour le baccalauréat, le candidat Macron prévoit que seules quatre disciplines donneraient lieu à un examen final, toutes les autres donneront lieu à un contrôle continu. C'est continuer le transfert du coût du baccalauréat vers les professeurs comme cela a déjà commencé pour les oraux de langues. Mais surtout, cette mesure n'est pas séparée de la volonté de permettre aux universités de choisir leurs étudiants. Dans le même temps, elles pourront également choisir leur professeur sans passer par la qualification actuellement requise devant le Conseil National des Universités (CNU). Bref, c'est une sorte d'enterrement du baccalauréat comme premier diplôme universitaire au profit d'une sélection par les universités qui devraient les conduire à une concurrence accrue. Universités qui elles-mêmes pourront se livrer à une féroce concurrence pour attirer les meilleurs professeurs et les meilleurs étudiants. Là encore, la volonté de renforcer les inégalités se masque sous le mot d'ordre d'autonomie.

Pour lutter contre l'échec scolaire, le candidat pense qu'il faut tout miser sur le début. Son projet est de recruter 4000 à 5000 maître·sse·s sur le quinquennat pour réduire à une douzaine le nombre d'élèves de CP et de CE1 dans les REP +, comme si des élèves en difficulté ne se trouvaient pas sur tout le territoire et dans toutes les classes. Certes un bon départ ne peut nuire. Mais, il est clair que si par la suite, les conditions d'éducation sont mauvaises, il n'y aura pas de deuxième chance. Sans compter que cette thématique de l'égalité des chances présuppose de refuser d'aller vers une égalité réelle. Elle est l'acceptation des inégalités de classes.

On peut ainsi remarquer qu'en termes de recrutement, compte tenu de l'augmentation du nombre d'élèves, on peut considérer qu'il n'y en aura quasiment pas. Ce programme entérine donc la baisse du nombre de professeurs qui résulte de la politique menée entre 2000 et 2011 (moins 154 700 postes de professeurs) et de la supposée augmentation de 60 000 postes depuis 2012.

Bref, le favori actuel de la présidentielle propose un programme de maintien voire d'accroissement des inégalités sociales dans l'éducation, pièce maîtresse du conservatisme social et de l'antagonisme social. S'il devait être mis en œuvre, il ne pourra que nous inviter à la lutte lors du troisième tour social. ■

LSU et CPA : fichage des élèves, fichage des travailleurs…

Laurence Vidal

Fini le droit à l'erreur et à l'oubli ! Les élèves auront, dès le plus jeune âge, un casier scolaire : le Livret Scolaire Unique (LSU), c'est-à-dire la version numérique du livret scolaire. Jusqu'alors il s'agissait d'un dossier papier qui accompagnait l'élève tout au long de sa scolarité.

Comment ce dossier pourrait-il rester confidentiel dès lors qu'il est numérisé ?

Selon le ministère, le LSU permettrait de simplifier le suivi des élèves en l'uniformisant sur l'ensemble du territoire pour le rendre plus lisible et accessible aux familles… Or, la multitude d'items, de compétences et de sous-compétences à évaluer rend la lisibilité difficile pour les familles et génère une surcharge de travail pour les profs (opération de saisie fastidieuse). **Ce n'est pas en cochant des cases que l'école remplira sa mission !** Sans compter qu'on oblige les profs à utiliser cet outil sans qu'ils puissent en questionner le sens et l'usage. Il va de soi que les familles qui n'ont pas accès au numérique (les plus pauvres) seront, une fois de plus, pénalisées…

Notons que le LSU contient les différents parcours et notamment celui des élèves en difficulté (PAP, PPRE, suivi RASED, etc) ou à besoins particuliers (Ulis, UPE2A, …).

Il s'agit clairement d'une volonté d'instrumentaliser l'école pour formater les élèves selon des critères d'employabilité et de traçabilité définis par le patronat.

Ces données pourront être diffusées, partagées et utilisées par différents utilisateurs grâce au R.N.E. (répertoire national des établissements), dans lequel figurent des données personnelles sur l'enfant et sa famille (voir article 48 de la loi sur les droits des étrangers en France qui permet aux préfectures d'accéder aux informations détenues par les établissements scolaires). Elles pourraient être facilement reliées au CPA (compte personnel d'activité), qui est d'abord un incroyable fichage, le fichier des fichiers : il rassemble un compte de retraite, un compte pénibilité, un compte assurance-maladie, un compte famille, un compte accident du travail, un compte chômage, un compte épargne-temps, un compte épargne salariale, un compte d'activités non marchandes et un compte personnel de formation qui contient un autre fichier, un CV électronique : le « passeport d'orientation, de formation et de compétences »… Ce dernier fait déjà l'objet d'un traitement automatisé de données personnelles (décret n°2014-1717 du 30 décembre 2014 et n°2015-1224 du 2 octobre 2015) tellement nombreuses (83 champs de données pour la seule formation) que sa mise en route prévue en 2015 a été repoussée d'un an.

Il s'agit de la mise en fiche de tous les salariés et à terme, de tous les actifs. Un véritable « livret ouvrier numérique » dont le caractère personnel du droit de consultation et son respect devraient être assurés. **Mais ce respect ne peut pas être assuré car il n'existe aucune sécurisation sérieuse des données sur internet. Et moins encore avec le CPA qui prévoit l'interconnexion de très nombreux fichiers par le numéro de sécurité sociale.**

Le MEDEF s'est félicité du LSU lors du Conseil Supérieur de l'Éducation du 15 octobre 2015, déclarant qu'il « voterait pour car il permettrait d'améliorer la traçabilité des élèves qui sortent du système scolaire »…

Il convient d'informer les élèves et leurs responsables légaux de tout traitement informatisé de données les concernant ainsi que de leur droit d'accès et de rectification de ces données, en leur communiquant un courrier par exemple par l'intermédiaire du carnet de liaison. Pour le LSU, un courrier type est à notre disposition :

http://cache.media.education.gouv.fr/file/ecole/39/4/Info_responsables_legaux_LSU_1D_672394.pdf

NB : Les CHSCT sont compétents pour prononcer un avis négatif sur ce projet…

Ficher ou figer un individu, c'est nier son humanité. Dévoiler sa vie privée, c'est le priver d'individualité… ■

L'extrême droite et l'école : demandez le programme !

Héléna Molin et Marc Anglaret

Le Collectif Racine fait partie du Rassemblement Bleu Marine et regroupe les « enseignants patriotes », adhérents ou sympathisants du Front National. Sorties en septembre 2016, ses « 100 propositions pour l'école et l'université de demain » ont partiellement été reprises dans le programme du FN, présenté les 4 et 5 février derniers à Lyon.

Les propositions du Collectif Racine confirment l'orientation ultra-réactionnaire de l'extrême droite en matière d'éducation. Si Marine Le Pen venait à gagner l'élection présidentielle, elles inspireraient très probablement sa politique éducative. Étant plus nombreuses et précises que celles du FN sur l'école (ces dernières ne concernent qu'une dizaine d'« engagements » sur 144), ce sont ces 100 propositions qui seront ici analysées.

Dans les lignes qui suivent, les nombres entre parenthèses renvoient aux numéros des propositions du Collectif Racine, dont le texte intégral est disponible sur son site web.

ULTRA-CORPORATISME

Ce qui frappe avant tout à la lecture de ces 100 propositions, c'est qu'elles concernent presque exclusivement les enseignants : pas un mot sur les agents techniques et administratifs, les AVS-AESH (et la scolarisation des élèves en situation de handicap), les ATSEM, les Assistants d'Éducation, les CPE, les COPsy, etc. Même les chefs d'établissement sont à peu près absents… Les « enseignants patriotes » ne dissimulent même pas leur mépris de "classe" pour les non-enseignants…

PRIORITÉ AUX « SAVOIRS »… ET À L'IDÉOLOGIE !

De nombreuses propositions insistent sur le fait que l'école doit avant tout voire exclusivement transmettre des « savoirs » et non des compétences (2, 3, 87, 88…), instruire et non éduquer, cette dernière tâche incombant exclusivement aux parents (57). De même pour la formation des enseignants (68, 69) : les ESPE (ex-IUFM) seraient remplacées par des Écoles Normales Régionales d'où seront bannies « les prétendues "sciences de l'éducation" »… (68).

Les horaires dédiés à la lecture, l'écriture et aux « exercices d'entraînement » seraient augmentés à l'école primaire (5), de même qu'au collège : six heures de français de la 6e à la 3e consacrées à la grammaire et aux « grands textes littéraires »… « français » bien entendu (8, 19) plutôt qu'à la littérature de jeunesse (8).

Tout enseignement autre que purement disciplinaire (EPI, TPE, AP…) serait supprimé (23), ce qui libérerait des heures pour les nouveaux enseignements : « Civisme et Droit » (46-47, voir plus bas) et « Sciences informatiques » (25).

Enfin, une instrumentalisation de l'histoire à des fins idéologiques à peine dissimulées ciblerait, comme le catéchisme, les esprits dès le plus jeune âge : « instaurer, tout particulièrement à l'École primaire, un enseignement chronologique de l'histoire, pour l'essentiel celle de la France, faisant toute sa place au roman national présenté sous forme de récits, lesquels forment la mémoire, forgent le sentiment d'une appartenance à la nation, et sont porteurs de valeurs propres à orienter la conduite. » (10).

PÉDAGOGIE, AUTORITÉ ET ÉVALUATION : FINIE LA RIGOLADE !

À l'exception des langues, il faudrait « instaurer le cours magistral à tous les niveaux, dans toutes les disciplines où cela est légitime (…) car il représente la forme correspondant à l'autorité du maître fondée sur le savoir qu'il détient et qu'il a pour mission de transmettre. » (43)

Sans surprise concernant l'évaluation des élèves, il est préconisé de « maintenir ou rétablir à tous les niveaux la pratique de la notation chiffrée » (44).

Un uniforme serait imposé aux élèves du primaire et d'une partie du secondaire (53).

Cours magistral, notes, uniforme… l'école du « c'était mieux avant ! ». Ne manquent que le

retour des châtiments corporels !

RYTHMES SCOLAIRES : ON MÉNAGE LA CHÈVRE ET LE CHOU...

Pas de proposition, si ce n'est de lancer « une grande concertation nationale » qui prendra en compte « les rythmes biologiques des enfants », les « obligations professionnelles des parents » et... les « intérêts de l'industrie des vacances et du tourisme » (13) !

Pas de suppression de la réforme en vue, mais les TAP seront revus et corrigés : il faudra substituer aux "temps d'activités périscolaires" (TAP) des études surveillées » (12).

PREMIER DEGRÉ

Une obsession : le directeur d'école primaire. Doté d'un véritable « statut juridique de chef d'établissement » (82) dont il rejoindrait le corps (86), il aurait de « nouvelles missions » qui augmenteront sa décharge... et son salaire (86) ! En tant que « représentant de l'État » obéissant (84), il veillera « au développement de partenariats avec le monde économique (...) » (83) et pilotera le projet d'établissement (85). Bref, un vrai petit chef, pour mettre fin à l'autogestion des écoles primaires par le conseil des maîtres.

SECOND DEGRÉ

- Collège

Une proposition spectaculaire : la suppression du "collège unique" pour instaurer un « "collège de détermination" : 6e indifférenciée, mais suivie d'une année de 5e de prédétermination permettant aux élèves de s'orienter vers la voie professionnelle, notamment par l'entrée en apprentissage à 14 ans échus. » (15). Les élèves concernés seraient d'ailleurs incités dès la 5e à s'orienter vers l'apprentissage par « une information détaillée et fournie » et par des « pré-stages d'observation et de pratique »... « hors du temps scolaire » (16) : voilà qui facilitera leur scolarité ! Cette orientation précoce en voie professionnelle ne laisse presque aucune chance aux enfants de familles défavorisées de rattraper leur retard sur les autres. La reproduction sociale et culturelle serait accrue, et les discours lénifiants sur le « sens du travail et de l'effort » dans l'éducation prioritaire (73) ne font qu'ajouter au cynisme de cette mesure.

La réforme du collège de 2013 serait abrogée (14), mais par rejet de tout de qui est interdisciplinaire, comme on l'a vu (23).

Le latin, obligatoire pour tous en 5e, le serait également pour les élèves de 4e et 3e « se déterminant vers la poursuite d'études longues » (21). Le latin deviendrait donc un instrument de tri social précoce.

- Lycée et baccalauréat

Des mesures typiques de l'élitisme ultra-droitier : redonner à la série S le statut de série d'élite de l'ancienne série C en la rendant plus difficilement accessible (27) et organiser la baisse progressive du taux de réussite au bac pour « revaloriser un diplôme ayant largement perdu son sens » (33). L'école se voit ici confirmée dans sa fonction de tri social : on produit volontairement de l'échec scolaire afin de renouveler les couches sociales les plus basses. Cet objectif, aussi vieux que l'école de la République, est ici assumé avec un rare cynisme.

MENACE SUR LES LANGUES RARES / RÉGIONALES

« Tout enseignement, fût-il optionnel (...) doit présenter un intérêt pour le plus grand nombre d'élèves, et non s'adresser restrictivement aux particularités de quelques-uns. » (32). Aucun exemple n'est bien sûr donné, mais on peut y voir la manifestation du jacobinisme centralisateur et nationaliste du collectif.

ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL

Une orientation vers la voie professionnelle plus précoce (15-16) pour fournir les entreprises en main-d'œuvre docile et peu cultivée. L'enseignement professionnel devrait proposer des formations « en adéquation avec les besoins du marché de l'emploi » (40). On appréciera particulièrement la tartufferie selon laquelle « si le monde de l'École n'est pas celui de l'entreprise, des partenariats doivent cependant être mis en place, afin de déterminer pragmatiquement les besoins et d'inciter au redéploiement de l'offre de formation. » (40). L'enseignement professionnel sera donc soumis à l'intérêt des entreprises, non à celui des jeunes : il faut que l'apprentissage « soit réellement formateur pour l'apprenti et que l'entreprise trouve

pleinement intérêt, en retour de l'investissement qu'a requis sa formation, à l'embaucher une fois celle-ci achevée. » (18)

Pour SUD éducation, l'école n'est pas une entreprise, l'éducation n'est pas une marchandise ! Elle doit aider les jeunes à devenir des adultes émancipés, cultivés, capables d'esprit critique, et non des travailleurs soumis et adaptés aux besoins des entreprises capitalistes. SUD éducation défend l'idée d'une école véritablement polytechnique, intellectuellement plus satisfaisante pour tous et permettant une meilleure adaptation à la vie active que l'hyper-spécialisation précoce.

ÉDUCATION PRIORITAIRE : DES PROPOSITIONS FLOUES

Mettre en place une prime incitative, abaisser le nombre d'élèves par classe pour que des « enseignants aguerris » aillent dans les « établissements les plus difficiles » (72). Aucun chiffrage bien sûr. Mais surtout « instiller le sens du travail et de l'effort par une discipline juste, mais intransigeante » (73). Sans commentaires…

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR : ENCORE DE LA SÉLECTION

L'université n'échappe pas à la logique du tri social : en attendant que le baccalauréat soit véritablement sélectif (33), il est proposé de mettre en place un « système bienveillant (sic) (…) de sélection sur dossier à l'entrée dans l'Enseignement supérieur », comme pour les IUT, classes préparatoires, etc. (34). Cette sélection se retrouve également en master (36).

SALAIRES, CARRIÈRES ET ÉVALUATION DES ENSEIGNANTS

Les salaires des enseignants français doivent se situer au moins « au niveau de la moyenne européenne » (70). Pas un mot sur les salaires et la titularisation des enseignants contractuels.

La hiérarchie entre enseignants serait accentuée par la création d'un statut et d'une rémunération spécifiques pour les professeurs de Classes Préparatoires aux Grandes Écoles (77).

La réforme sur l'évaluation des enseignants et les « rendez-vous de carrière » qu'elle prévoit (93) serait abrogée… mais ce serait pour mieux renforcer les inspections sous leur forme actuelle, qui devraient être plus régulières et davantage influencer le déroulement de la carrière (94) !

Là encore, SUD éducation propose l'inverse : à travail égal, salaire égal et statut égal (ce qui implique la titularisation sans condition des contractuel·le·s).

PRÉCARITÉ

Dans ces 100 propositions, la seule mention des travailleurs précaires de l'éducation est celle des assistant·e·s de direction dans le primaire, en Contrat Unique d'Insertion (les AVS ne semblent pas exister). Il serait proposé « aux agents recrutés sur la base d'un contrat unique d'insertion de devenir agents contractuels au terme de leur contrat. » (86). En CDD ? En CDI ? Pas une titularisation prévue en tout cas !

ENSEIGNEMENT PRIVÉ

L'enseignement privé sous contrat (largement subventionné par l'agent public !) n'aurait pas à s'inquiéter : ses « spécificités » seraient préservées (78).

AUTORITÉ, DISCIPLINE, SÉCURITÉ : PAS DE SURPRISE…

Une nouvelle matière verrait le jour : « Civisme et droit » « dont la finalité sera de permettre à tous les élèves d'accéder à une citoyenneté éclairée, responsable, libre, et de pleinement s'assimiler à la nation française. » (46). L'étranger doit donc s'assimiler et non s'intégrer, se fondre dans la masse en faisant une croix sur sa culture d'origine.

Cette matière serait enseignée en primaire et en secondaire, en séries générales, technologiques et professionnelles. On supprimerait alors la philosophie en séries technologiques, les « enseignants patriotes » décrétant que les élèves de ces séries « n'en tirent bénéfice que très marginalement » (47). Le civisme et le droit tiendraient donc lieu de philosophie pour ces élèves qui n'auraient aucun intérêt à développer leur esprit critique !

Sur les questions de sécurité et de discipline à l'école, on n'est pas déçu ! Portiques de sécurité et vidéosurveillance (60) bien sûr, « tolérance zéro » sur les incivilités (59) et suspension des allocations

familiales si les parents ne remplissent pas leur mission d'éducation (59), mais aussi une mesure tonitruante : pour les élèves commettant des « actes graves », éloignement de… 100 kilomètres au moins, dans un internat (62) ! Et pourquoi pas le bagne ?

SÉGRÉGATION, PRÉFÉRENCE NATIONALE… ET INSTRUMENTALISATION DE LA LAÏCITÉ

Marine Le Pen a affirmé en décembre : « Je n'ai rien contre les étrangers [prière de ne pas rire], mais je leur dis : si vous venez dans notre pays, ne vous attendez pas à être pris en charge, à être soigné, que vos enfants soient éduqués gratuitement. Maintenant, c'est terminé, c'est la fin de la récréation ! » (citée par Le Monde du 10 décembre 2016). Cette mesure ne figure pas dans les 100 propositions (rédigées plus tôt), mais Alain Avello, président du Collectif Racine, l'a toutefois défendue publiquement.

Les « enseignants patriotes » n'ont bien entendu eux non plus rien contre les élèves d'origine étrangère… mais ils proposent de « supprimer le dispositif Enseignement langues et cultures d'origine (ELCO) qui va à l'encontre de la fonction assimilatrice de tous les enfants à la nation qu'il incombe à l'École de remplir ; l'Éducation nationale ne doit plus faire appel à des enseignants étrangers chargés d'enseigner les "langues d'origine" » (28).

Ils n'ont rien non plus contre les étudiants étrangers… mais ils veulent « conditionner le maintien légal des étudiants étrangers sur le territoire national à des obligations de résultats incluant une marge de tolérance (…). L'accueil des étudiants étrangers doit être contrôlé afin d'éviter qu'il alimente l'immigration clandestine. » (37).

Les menus de substitution dans les cantines seraient supprimés au nom des « principes d'égalité et de neutralité » (48). Enfin, la loi de 2004 sur l'interdiction des signes religieux ostensibles serait étendue à l'université (100). Sous couvert de laïcité, ce sont bien avant tout les élèves et étudiant·e·s musulman·e·s que le Collectif Racine cherche ainsi à stigmatiser et à exclure.

LES PARENTS HORS DE L'ÉCOLE !

Le collectif se méfie des parents d'élèves. Les rôles sont clairement répartis : l'école instruit, les parents éduquent (57), sinon plus d'allocs (59) ! C'est la fin de la « communauté éducative » : les parents ne sont pas usagers du service public d'éducation et ne doivent notamment soutenir aucun positionnement idéologique (55 et 58). La FCPE est bien sûr ici visée. De même, la commission éducative serait supprimée, « de sorte à soustraire la prise de décision à l'influence des associations de parents qui ne sauraient avoir d'autre droit que celui d'être informées des décisions prises. » (90) Ça a le mérite d'être clair…

ASSOCIATIONS ET SYNDICATS : DU SOUCI À SE FAIRE !

La « neutralité idéologique » serait exigée pour tout intervenant extérieur aux établissements scolaires (51). Le Planning Familial ou les associations luttant contre le sexisme, le racisme, l'homophobie seront-elles considérées comme « idéologiquement neutres » ?

En interne, le Collectif Racine veut « redéfinir les rôles et fonctions des syndicats enseignants en veillant à ce qu'ils jouent librement leur rôle consistant à défendre les intérêts matériels et moraux de leurs mandants, mais ne prétendent pas, et en aucune façon, influer sur les orientations et pratiques pédagogiques, ni soutenir des positionnements idéologiques. » (56). Une véritable déclaration de guerre à l'encontre de tout syndicat qui ne serait pas strictement corporatiste, ce qui nous rappelle le caractère profondément réactionnaire du Front National : s'il devait arriver au pouvoir en mai prochain, ce serait aussi le syndicalisme de transformation sociale qui en souffrirait.

Ces 100 propositions confirment donc, si besoin était, que l'extrême droite n'est pas l'amie des classes populaires et ne vise ni l'émancipation intellectuelle, ni la diminution des inégalités sociales et culturelles, auxquelles l'école devrait pourtant largement contribuer. À l'école comme ailleurs, combattons l'extrême droite ! ■

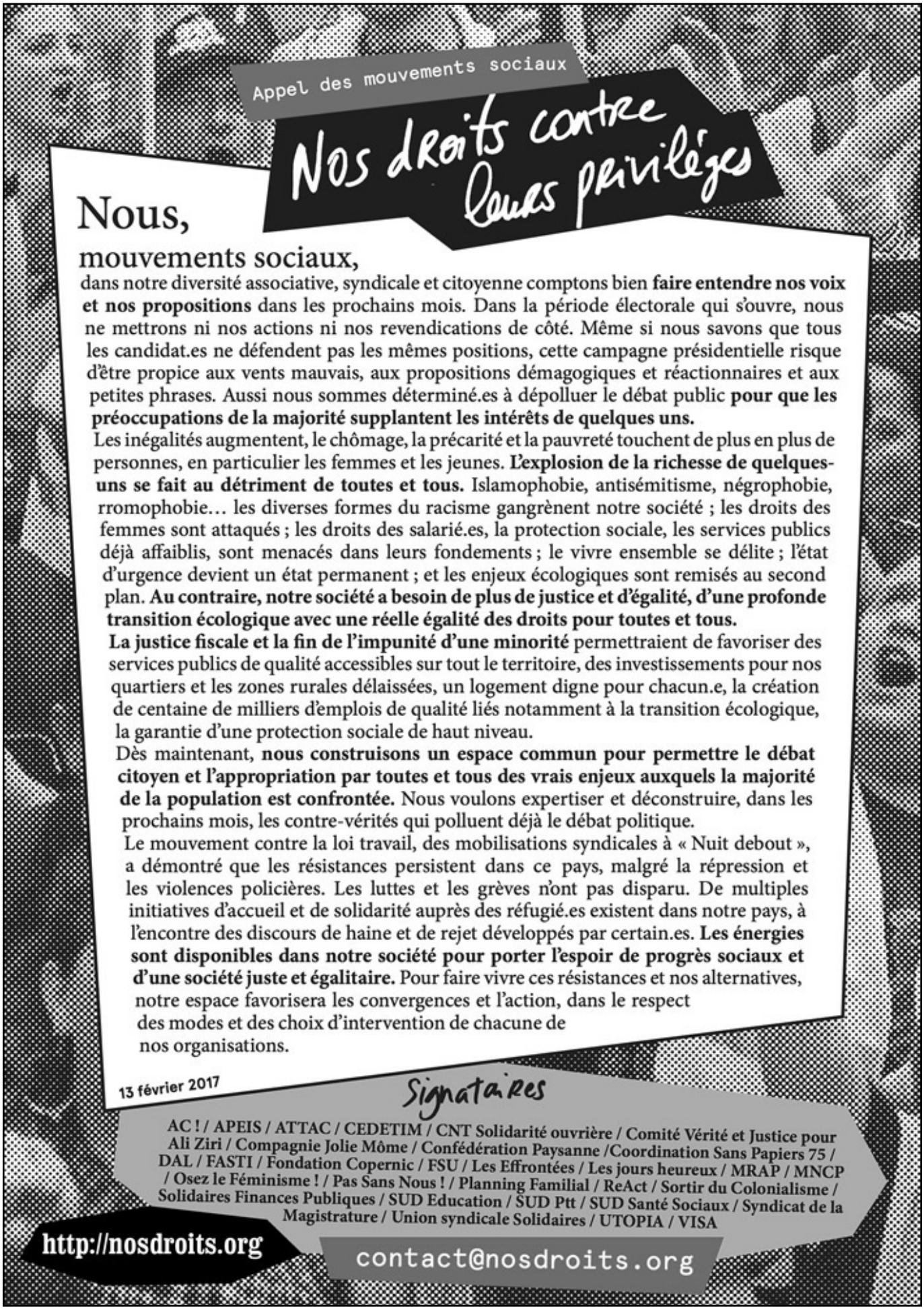
Appel des mouvements sociaux
Nos droits contre leurs privilèges
Nous,
mouvements sociaux,
dans notre diversité associative, syndicale et citoyenne comptons bien faire entendre nos voix et nos propositions dans les prochains mois. Dans la période électorale qui s'ouvre, nous ne mettrons ni nos actions ni nos revendications de côté. Même si nous savons que tous les candidat.es ne défendent pas les mêmes positions, cette campagne présidentielle risque d'être propice aux vents mauvais, aux propositions démagogiques et réactionnaires et aux petites phrases. Aussi nous sommes déterminé.es à dépolluer le débat public pour que les préoccupations de la majorité supplantent les intérêts de quelques uns.
Les inégalités augmentent, le chômage, la précarité et la pauvreté touchent de plus en plus de personnes, en particulier les femmes et les jeunes. L'explosion de la richesse de quelques-uns se fait au détriment de toutes et tous. Islamophobie, antisémitisme, négrophobie, rromophobie… les diverses formes du racisme gangrènent notre société ; les droits des femmes sont attaqués ; les droits des salarié.es, la protection sociale, les services publics déjà affaiblis, sont menacés dans leurs fondements ; le vivre ensemble se délite ; l'état d'urgence devient un état permanent ; et les enjeux écologiques sont remisés au second plan. Au contraire, notre société a besoin de plus de justice et d'égalité, d'une profonde transition écologique avec une réelle égalité des droits pour toutes et tous.
La justice fiscale et la fin de l'impunité d'une minorité permettraient de favoriser des services publics de qualité accessibles sur tout le territoire, des investissements pour nos quartiers et les zones rurales délaissées, un logement digne pour chacun.e, la création de centaine de milliers d'emplois de qualité liés notamment à la transition écologique, la garantie d'une protection sociale de haut niveau.
Dès maintenant, nous construisons un espace commun pour permettre le débat citoyen et l'appropriation par toutes et tous des vrais enjeux auxquels la majorité de la population est confrontée. Nous voulons expertiser et déconstruire, dans les prochains mois, les contre-vérités qui polluent déjà le débat politique.
Le mouvement contre la loi travail, des mobilisations syndicales à « Nuit debout », a démontré que les résistances persistent dans ce pays, malgré la répression et les violences policières. Les luttes et les grèves n'ont pas disparu. De multiples initiatives d'accueil et de solidarité auprès des réfugié.es existent dans notre pays, à l'encontre des discours de haine et de rejet développés par certain.es. Les énergies sont disponibles dans notre société pour porter l'espoir de progrès sociaux et d'une société juste et égalitaire. Pour faire vivre ces résistances et nos alternatives, notre espace favorisera les convergences et l'action, dans le respect des modes et des choix d'intervention de chacune de nos organisations.
13 février 2017
Signataires
AC ! / APEIS / ATTAC / CEDETIM / CNT Solidarité ouvrière / Comité Vérité et Justice pour Ali Ziri / Compagnie Jolie Môme / Confédération Paysanne /Coordination Sans Papiers 75 / DAL / FASTI / Fondation Copernic / FSU / Les Effrontées / Les jours heureux / MRAP / MNCP / Osez le Féminisme ! / Pas Sans Nous ! / Planning Familial / ReAct / Sortir du Colonialisme / Solidaires Finances Publiques / SUD Education / SUD Ptt / SUD Santé Sociaux / Syndicat de la Magistrature / Union syndicale Solidaires / UTOPIA / VISA
http://nosdroits.org
contact@nosdroits.org